

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-003

--

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR JEROME BARBERIS,
MADAME EVE JUNGERS, MARIE- LAURE BAUDIN ET NADIA LAZRAK**

Le Maire de la Ville d'AUXERRE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122- 18 et L.2122-19 ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code Electoral ;

Considérant que Monsieur Jérôme BARBERIS, est un agent de la Ville d'AUXERRE, exerçant en qualité de Responsable accueil citoyenneté ;

Considérant que Madame Eve JUNGERS, est un agent de la Ville d'AUXERRE, exerçant en qualité de Responsable Allô Auxerrois ;

Considérant que Madame Marie- Laure BAUDIN, est un agent de la Ville d'AUXERRE, exerçant en qualité d'agent accueil citoyenneté ;

Considérant que Madame Nadia LAZRAK, est un agent de la Ville d'AUXERRE, exerçant en qualité d'agent du guichet unique ;

Considérant qu'afin de permettre le bon déroulement des élections municipales, le Maire peut accorder une délégation de signature sous son contrôle et sa responsabilité.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Crescent MARAULT, Maire de la Ville d'Auxerre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature pour :

1. L'établissement des listes électorales (inscriptions et radiations) ;
2. La gestion de la relation Mairie/ Répertoire Electoral Unique (REU) ;
3. La gestion des données d'état civil protégée des électeurs ;
4. La présentation des données aux membres de la commission de contrôle.

Article 2 : Monsieur Crescent MARAULT, Maire de la Ville d'AUXERRE, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature aux agents municipaux dans l'ordre suivant :

1. Monsieur Jérôme BARBERIS ;
2. Madame Eve JUNGERS ;

3. Madame Marie- Laure BAUDIN ;
4. et Madame Nadia LAZRAK.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur Jérôme BARBERIS ;
- Madame Eve JUNGERS ;
- Madame Marie- Laure BAUDIN ;
- Madame Nadia LAZRAK ;
- La Direction des ressources juridiques et humaines.

Fait à AUXERRE, le 18 février 2026

Le Maire,

Crescent MARAULT

